

CONNECT & Vous

L'EDITO

VINCENT TOCHE



Une grande concertation réunissant tous les acteurs de l'écosystème du Titre-Restaurant a démarré sous les auspices de Mme Véronique Louwagie, Ministre du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, et de l'Economie Sociale et Solidaire, en vue de moderniser l'avantage social préféré des Français.

Le Titre-Restaurant a été inventé dans les années 60 par le « serial entrepreneur » Jacques Borel, le syndicaliste Georges Rino et... le Général de Gaulle, qui lui a donné le premier cadre légal au monde. Cette législation, dont les grandes lignes n'ont pas changé depuis 60 ans, définit un dispositif répondant à des enjeux multiples : pouvoir d'achat (des salariés), équité sociale (entre les grands groupes et les PME, entre les bénéficiaires de cantines et les autres), santé publique (alimentation saine et équilibrée), soutien à l'emploi et à l'activité de restauration, d'abord traditionnelle puis, au fil des années, s'ouvrant à la restauration rapide, aux boulangeries, aux charcuteries-traiteurs, à certains produits alimentaires des rayons de GMS (depuis 40 ans !) et même aux marchands de fruits et légumes (depuis 2009).

Le résultat a largement dépassé les espérances des 3 créateurs : le Titre-Restaurant, qui n'a jamais connu la crise, est utilisé aujourd'hui par 6 millions de salariés pour 9 milliards d'euros de volume d'affaires, soit l'équivalent de 100 000 emplois, dont 76 000 dans la restauration (étude C-Ways pour la CNTR, 2024).

Mais les usages ont évolué : le temps de pause déjeuner est passé de 1h38 en 1975 à 38 minutes en 2019 et, à fin 2024, 3/4 des Titres-Restaurant sont dématérialisés.

La législation doit donc être renouvelée pour faire face aux défis actuels et aux évolutions sociétales, bien au-delà des débats récents sur la prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 du dispositif dérogatoire permettant son utilisation pour acheter tout produit alimentaire, qu'il soit ou non directement consommable. Pour cela, ce ne sont pas les idées qui manquent.

Quelques exemples :

- 1) Revaloriser les montants d'exonération pour mieux refléter le coût réel des repas et défendre le pouvoir d'achat alimentaire des salariés (la valeur faciale du Titre-Restaurant est seulement de 8,75€ en moyenne)
- 2) Augmenter la part patronale dans le cofinancement du Titre-Restaurant (au-delà des 60%) afin de séduire les 75% de salariés qui n'en bénéficient toujours pas.
- 3) Faire confiance aux parties prenantes (employeurs, salariés, restaurateurs, commerçants assimilés et émetteurs) pour anticiper les évolutions nécessaires comme le prévoit d'ailleurs le Code du Travail, seul moyen de pérenniser le dispositif (la subsidiarité et le paritarisme à la française, cela marche !)
- 4) Elargir le Titre-Restaurant aux catégories professionnelles qui n'ont pas la chance encore d'en bénéficier.
- 5) Renforcer les contrôles et les sanctions (il n'est pas normal par exemple que de nombreuses GMS de proximité ne contrôlent toujours pas l'éligibilité des produits, 7 ans après la date limite de la Charte).

6) Fixer une date de fin du Titre-Restaurant papier (pour le millésime 2026 ?), afin de contraindre les employeurs « retardataires » (pour l'essentiel des marchés publics...)

Les écueils de cette réforme sont nombreux mais surmontables. Il faudra veiller à maintenir l'équilibre entre les restaurants, les métiers de bouche et les GMS (ces derniers captant 1/3 des flux financiers, soit 2 fois plus qu'il y a 10 ans) et à ne pas faire du Titre-Restaurant un salaire « déguisé ».

Bienvenue dans la concertation sur les Titres-Restaurant, dont le crédo pourrait être : moderniser sans dénaturer !

Vincent TOCHE,
Président de CONECS

CHIFFRES CLÉS

9 milliards d'€	<i>la taille du marché des Titres-Restaurant</i>
80%	<i>le pourcentage de Titres-Restaurant dématérialisés en 2025</i>
8,75 €	<i>la valeur faciale moyenne des Titres-Restaurant</i>
14 €	<i>montant moyen d'une transaction de paiement en Titre-Restaurant</i>
7,26 €	<i>maximum d'exonération sociale et fiscale pour le Titre-Restaurant (soit 14,52€ pour une contribution employeur de 50%)</i>
92%	<i>pourcentage des transactions « sans contact » en Titre-Restaurant en 2025</i>
1/3	<i>part des flux de Titres-Restaurant captés par les GMS</i>



LE DERNIER MOT DU PRÉSIDENT

Après 13 ans au service de Conecs, j'ai le plaisir de vous annoncer que je passe le flambeau de la dématérialisation du Titre-Restaurant à Frédéric Amsler, qui me remplace au poste de Président de la SAS Conecs à partir d'avril 2025. Je pars en toute confiance : Frédéric a été à mes côtés pendant les hauts et les bas de cette aventure passionnante et je sais qu'il pourra s'appuyer sur des collaborateurs aussi experts et constructifs que conviviaux !

Par ailleurs, l'écosystème construit par Conecs est solide : actionnaires, émetteurs de Titres-Spéciaux de Paiement, banques, GIE Cartes Bancaires, mainteneurs, constructeurs, prestataires de paiements ou partenaires monétiques, tous contribuent quotidiennement au succès de Conecs, à savoir un million de repas servis et payés quotidiennement !

Bonne chance à Conecs pour atteindre les... 2 millions !

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS.....	P.2
Dernier mot du Président.....	P.2
Comment ça marche ?.....	P.3
FR v6 : L'ESPERANTO DES TERMINAUX ÉLECTRONIQUES DE PAIEMENT	
INTERVIEW.....	P.4
FRÉDÉRIC AMSLER PRÉSIDENT DE CONECS	
ACTU.....	P.5
LA PRESSE EN PARLE.....	P.7

COMMENT ÇA MARCHE ?

FR v6 : L'ESPERANTO DES TERMINAUX ÉLECTRONIQUES DE PAIEMENT



Dans un monde idéal, tout le monde parlerait la même langue afin de communiquer, d'échanger et de construire d'une seule voix. Dans le monde des terminaux électroniques de paiement, cette langue commune existe, elle est dorénavant définie par FrenchSys et permet à tout l'écosystème du paiement, de se comprendre, d'échanger des transactions et de travailler ensemble, que ce soit entre acquéreur CB, Terminal Electronique de Paiement (TPE) ou établissement financier. Ce langage commun dans sa toute dernière version largement déployée, c'est FR v6.

Connect & Vous vous en révèle les petits secrets, avec l'aide de Nicolas Corbrejaud, le Responsable Acquisition Monétique de Conecs.

Si l'on parlait autrefois de version « CB » (par exemple CB v5.5 - cf C&V n°25) pour définir les règles, normes et spécifications interbancaires auxquelles devait se conformer toute application de paiement incluse dans un TPE, on parle aujourd'hui de version « FR » (par exemple FRv6) depuis que FrenchSys, la filiale du GIE CB, est en charge de l'établissement de ces règles communes. Les technologies de paiement évoluant à la vitesse de l'imagination des fintechs et de leurs innovations, une version baptisée FRv6.2.1 est actuellement largement déployée et marque une réelle rupture de fonctionnement avec la norme précédente.

Si auparavant, l'ensemble des paramètres était commun à chaque type de carte - par exemple, toutes cartes TRD labélisées Conecs, quel que soit son émetteur, acceptent les règlements à partir de 1€ jusqu'à 25€ - cette nouvelle version permet une gestion bien plus individualisée. Les paramètres ne sont plus généralisés

pour tout type de cartes (Visa / Mastercard / CB) mais peuvent être définis spécifiquement pour chacun d'entre eux et différents d'un acquéreur à un autre. Par exemple, il est dorénavant possible qu'une carte Visa d'une banque A ait des paramètres différents d'une carte Visa d'une banque B en termes de plafond de sans contact, de montant minimum et maximum ou de comportement général. En termes de possibilités techniques et marketing, cette nouvelle version ouvre donc un champ des possibles réellement bien plus étendu que précédemment, et répond également à la concurrence qui se développe au sein des acquéreurs. Pour les émetteurs de TRD, chacun d'entre eux va ainsi pouvoir définir le fonctionnement de ses propres TRD indépendamment de ses concurrents. Il va pouvoir offrir par exemple un minimum plus bas ou la gestion des autorisations partielles, alors que d'autres émetteurs de TRD ne souhaitent pas l'implémenter. Et ces possibilités concernent également les TPE en monétique autonome, alors que ces fonctionnalités étaient auparavant réservées à la monétique intégrée des grandes enseignes ou de la grande distribution.

Mais ce n'est pas la seule révolution de cette version. Le règlement en Sans Contact au-delà de 50€ en demandant un PIN « on-line », la possibilité de payer en Sans Contact sur un distributeur de carburant et l'arrêt de l'impression systématique des tickets de transactions sont les principales évolutions récentes apportées par FRv6. Chaque nouvelle version augmente ainsi la sécurité des échanges par de nouveaux chiffrements, de nouvelles données échangées dans les flux entraînant également une connaissance plus fine et détaillée des transactions, par tous les acteurs de la chaîne de paiement.

Coté Conecs et chaque Ying entraînant son Yang, cette souplesse en termes de « jeux de paramètres », génère une complexité nouvelle. Là où il fallait auparavant définir un seul jeu de paramètres pour tout type de cartes, il faut aujourd'hui en définir autant qu'il y a de typologies de fonctionnement de cartes, y compris au sein d'une seule et même famille de cartes. Mais c'est une évolution obligatoire car en dehors des nouvelles fonctionnalités attendues par les clients de Conecs, le fait de ne pas implémenter ces nouveaux « jeux de paramètres » alors que des banques déploient cette nouvelle version dans les TPE qu'ils exploitent, pourrait entraîner tout simplement... la perte des flux issus des TPE. Inenvisageable pour Conecs.

C'est donc dans ce contexte que Conecs a anticipé le déploiement de cette nouvelle norme FRv6 en intégrant la v6.1.1 sur ses plateformes dès 2020 puis la version suivante FRv6.2.1 déployée chez Conecs depuis fin 2022, version qui a mobilisé une partie de l'équipe monétique durant plus de 6 mois. Dans ce contexte également, le fait que Conecs participe aux travaux interbancaires (en tant que membre de FrenchSys ou comme représentant du Collège B au sein du GIE Cartes Bancaires) est un atout indéniable afin de déterminer quand et quelle version sera déployée par chaque acquéreur bancaire.

On le voit, ces évolutions entraînent donc des évolutions majeures en termes de possibilités et de fonctionnalités pour les utilisateurs de moyens de paiement dématérialisés.

Aujourd'hui, les versions suivantes FRv6.2.2 et FRv6.3.1 ont déjà été publiées, et élargissent le champ des possibles autour des solutions de paiement SoftPOS ou d'application de paiement unique (capable de traiter à la fois des transactions Contact et Sans Contact), mais aussi de nouvelles règles en matière d'édition de tickets papier (de télécollecte par exemple), afin de se conformer à la réglementation européenne et surtout, de paiement de pourboires. Cette dernière possibilité intéressante particulièrement le secteur de la restauration, cœur d'activité de Conecs, c'est donc sur cette version que se concentrent ses équipes, bien que la version FRv6.5.1 vienne également d'être publiée fin 2024.

Le mythe de Sisyphe revisité en version 2.0 en quelque sorte...

INTERVIEW

FRÉDÉRIC AMSLER

PRÉSIDENT DE CONECS -



C&V : Monsieur Amsler, vous venez d'être nommé président de Conecs à la suite de Vincent Toche que vous avez secondé en tant que DGA durant tout son mandat de 13 ans. Quel bilan tirez-vous de ces 13 années de construction de Conecs, quels enseignements avez-vous acquis de cette expérience ?

FA : Vous faites bien de préciser qu'il s'agissait d'années de construction, puisque nous sommes partis d'une feuille blanche, sans aucun référentiel existant et avec une équipe à construire, pour arriver 13 ans plus tard à un opérateur technique fiable, innovant, et traitant plus d'1 million de transactions / jour ! Ce succès est bien évidemment lié à Vincent, président emblématique et unique sur cette période, mais également à toute l'équipe de ces aventuriers de la première heure dont j'ai eu la chance de faire partie. Depuis 5 ans, nous nous sommes engagés dans la consolidation de nos acquis et notre développement continue, y compris sur des créneaux très innovants (e-Commerce, xPay, m-POS, etc), qui démontre du succès de cette stratégie. Avec Vincent, nous avons constitué un duo de complémentarités efficace et solide, nous avons sans doute tous les deux appris l'un de l'autre et à l'heure de son départ en retraite bien mérité, je le remercie une fois de plus pour la qualité de ces années à ses côtés.

C&V : Allez-vous vous inscrire dans la rupture de ces années ou dans une certaine continuité ?

Je vous rappelle tout d'abord que le départ de Vincent était anticipé de longue date. Nous avons pu travailler et réfléchir ensemble à la suite et à la direction de mon mandat. Notre complémentarité, tant de compétences que de point de vue sur Conecs et sur son développement, font que je m'inscris clairement dans sa continuité, même si j'ai pleinement conscience que tout changement d'homme entraîne un changement de vision, de style de management et sans doute quelque peu, d'organisation. Je parlerai plutôt d'évolution plus que de révolution, ou d'évolution dans la continuité !

C&V : Alors justement, quelles seront vos premières décisions en tant que nouveau président de Conecs, quelle sera votre feuille de route technique pour les 3 années à venir et risquons-nous, votre vision de l'évolution du marché sur les 10 prochaines années ?

Ma première décision est bien évidemment d'assurer clairement la continuité et les livrables sur lesquels l'équipe Conecs a travaillé ces derniers mois sous la direction et les engagements de Vincent. Je pense notamment à l'intégration des règlements en TRD labélisés Conecs via les xPay dont les premières transactions transiteront par Conecs au 2e semestre. Ces xPay contribueront à réaliser une partie du potentiel de croissance de Conecs que j'estime entre 50 et 100% en volume de transactions. Cette croissance peut être également portée par de nouveaux clients. Il y a actuellement 16 émetteurs recensés par la CNTR.

Le changement de « pilote » s'accompagne également d'un élargissement de l'activité de Conecs à tous les Titres Spéciaux de Paiement Dématérialisés (TSPD). Le savoir-faire de Conecs, - le développement d'un réseau privatif et l'acheminement de transactions -, dans un contexte de dématérialisation, peut très facilement permettre d'accompagner tout acteur déjà client de Conecs ou pas, qui souhaiterait émettre des TSPD (titres cadeaux etc.). Sans mauvais jeux de mots, Conecs a de toute évidence une carte à jouer auprès de ces cibles.

Ensuite, comme je quitte l'encadrement des Opérations, Réseaux et Partenariats de Conecs pour mon nouveau mandat, je vais procéder à une légère réorganisation interne en faisant monter en compétences plusieurs de nos responsables qui entreront au CoDir et adapter l'organigramme à cette nouvelle donne. Nous avons renforcé mes équipes dans cette perspective, les personnes concernées ont eu le temps de se former et d'apprendre les spécificités du métier. J'estime qu'aujourd'hui, elles sont pleinement opérationnelles.

Quant à l'évolution du marché sur 10 ans, difficile à dire quand on est une FinTech et que cet écosystème évolue à une telle vitesse, notamment par les apports de l'IA et des applis qui en intègrent des briques. Nous travaillons bien évidemment également dans ce sens, mais je ne me risquerai pas à une projection à dix ans qui relève de l'art divinatoire !

C&V : Toute l'équipe de C&V vous souhaite beaucoup de réussite et un formidable développement à Conecs sous votre présidence, merci !

ACTU

Le 20 novembre, c'est parée de superbes tabliers brodés à ses couleurs que toute l'équipe de Conecs s'est retrouvée dans les locaux de « l'Atelier des Chefs » pour une matinée QVCT autour de la confection et du dressage d'un repas gastronomique. Un délicieux événement apprécié et dégusté dans une ambiance festive !



« Comment l'acceptation des Titres-Restaurant dématérialisés et les nouveaux parcours d'encaissement digitaux peuvent contribuer au retour du consommateur ? » était la question à laquelle ont tenté de répondre François Blouin de Food Service Vision, Yann Tanguy de COMPOSE Paris et Frederic AMSLER DGA de Conecs, au cours d'une table ronde organisée par LYF, le spécialiste du paiement en caisse et sur internet, le 28 novembre.



Depuis le dernier trimestre de l'année dernière, les 1600 points de vente LIDL acceptent les cartes Titre-Restaurant labelisées Conecs, en contact et en sans contact. Un déploiement express initié à la fin de l'été 2024 qui s'est soldé par une adhésion très rapide de la clientèle et un nombre très important de transactions TRD.



Le déploiement de l'acceptation des cartes Titre-Restaurant en contact et en sans contact dans l'ensemble des 1.600 points de vente « U » a débuté fin 2024. Il doit s'étendre à un rythme soutenu durant tout 2025 et s'accompagne du changement complet du système d'encaissement.

ACTU (SUITE)



Le 22 janvier 2025, la loi visant à prolonger jusqu'à fin 2026 la possibilité d'acheter tout produit alimentaire, directement consommable ou non, avec les Titres-Restaurant a été publiée. À compter de cette date, l'une des mesures héritée de la période Covid et très appréciée des salariés, se voit donc prorogée d'au moins deux ans.



Le 18 mars, s'est tenu le Sommet CB 2025 avec près de 2000 participants. Conecs, par la présence de son président Vincent Toche, a participé à une table ronde sur la digitalisation des Titres Spéciaux de Paiement (TSP) dont la carte Titre-Restaurant.



myPOS, la fintech londonienne, s'est associée à Conecs pour permettre le paiement par Titres-Restaurant sur l'intégralité de ses terminaux de paiement. Depuis le 18 mars, tous les clients restaurateurs de myPOS peuvent accepter instantanément les règlements en Titres-Restaurant labellisés Conecs.



Zackary
6 ans



Suzanne
94 ans

INSOLITE : QUI EST LE LECTORAT DE CONNECT & VOUS 🤔

Certains de nos lecteurs ont connu les Titres-Restaurant papier et d'autres utiliseront leur carte labellisée Conecs sur leur Wallet connecté pour commander en ligne : de 6 à 94 ans, belle mosaïque de gourmets !

LA PRESSE EN PARLE



Tendance Restauration

12 novembre 2024

**Restauration / distribution :
les frontières s'estompent selon Circana**

« Les frontières entre la restauration hors domicile et la grande distribution deviennent de plus en plus floues : tel est l'un des principaux enseignements de l'étude réalisée par Circana [...] Supermarchés, magasins de proximité et même stations-services : nombre de commerces intègrent désormais cette offre allant des salades et sandwiches préemballés aux repas réchauffés comme les lasagnes, la paëlla et le poulet rôti. Cette tendance, mineure par le passé, tend à s'amplifier jusqu'à constituer une concurrence sérieuse aux restaurants, selon le rapport. »

Entreprendre. Service-Public.fr

Entreprendre.service-public.fr

14 janvier 2025

**Titres-restaurant :
augmentation du plafond d'exonération**

« Le plafond d'exonération maximum de la participation patronale au financement des titres-restaurant est relevé à **7,26 € par titre** (contre 7,18 € auparavant). Cette revalorisation a pour objectif d'inciter l'employeur à augmenter sa participation. [...] Pour bénéficier d'une exonération des cotisations de Sécurité sociale et d'impôt sur le revenu, la participation de l'employeur doit se situer entre 50 et 60 % de la valeur du titre remis au salarié. Ainsi, lorsque la contribution de l'employeur s'élève à 7,26 €, la valeur du titre-restaurant devra se situer **entre 12,10 € et 14,52 €** pour que l'exonération maximale de la participation patronale ait lieu. Cette disposition concerne les titres émis à partir du 1er janvier 2025.»



Public Sénat

14 janvier 2025

**Titres restaurant : le Sénat vote
la prolongation jusqu'en 2026 de l'utilisation
pour tous les achats alimentaires**

« Les sénateurs ont adopté sans modification la proposition de loi qui prolonge pour deux ans [ndlr : jusqu'au 31/12/2026] l'utilisation élargie des titres restaurant, pour des produits non directement consommables. Le gouvernement s'engage à fournir des éléments d'une réforme pérenne dès cet été, à l'issue d'une concertation. »

LA PRESSE EN PARLE (SUITE)

UMIH.fr

14 janvier 2025



Les professionnels appellent à une vraie loi de modernisation du titre-restaurant

Le GHR, l'UMIH et le SNARR proposent d'abandonner le projet de loi actuel dont l'objet est la seule réintroduction de l'usage alimentaire des titres-restaurant permettant d'acheter des produits non immédiatement consommables comme des pâtes, du riz ou de la farine pendant deux ans au profit d'une loi dont l'objectif serait de moderniser le titre-restaurant. (...) Elles proposent d'en profiter et de « travailler à une loi dont l'ambition serait autrement plus importante : moderniser le dispositif des titres-restaurant en mettant en œuvre leur complète digitalisation, en travaillant sur ses bénéficiaires, son financement, son usage... Cette loi permettrait aussi de travailler à un titre alimentaire que certains appellent de leurs vœux » [pour elles] « il est primordial de dépasser le simple projet de loi inscrit à l'agenda du Sénat au profit d'une loi ambitieuse dans l'intérêt de tous, bénéficiaires des titres-restaurants, émetteurs et acceptants ».

Le Parisien

26 mars 2025



Titres-restaurant : et si tous les salariés pouvaient les utiliser les dimanches et les jours fériés ?

« Le principal syndicat de la restauration rapide, le SNARR, demande au gouvernement que dans la prochaine loi de modernisation du titre-restaurant en cours de concertation, l'exécutif généralise à tous les salariés qui en bénéficient, son utilisation les dimanches et jours fériés. Pour le syndicat, la mesure aurait l'intérêt de rééquilibrer les choses vis-à-vis des supermarchés. « Puisque l'utilisation des titres-restaurant a été étendue aux produits alimentaires non consommables immédiatement comme les pâtes, ce qui avantage la grande et moyenne distribution, il faudrait que le double plafond et l'utilisation des titres tous les jours soient accordés aux restaurateurs. » »



NOTE DE LA RÉDACTION : AU REVOIR PRÉSIDENT !

A l'heure du départ en retraite de Vincent Toche, président emblématique de Conecs et directeur de publication de *Connect & Vous*, toute la rédaction lui exprime ses plus vifs remerciements pour son implication dans la réalisation de cette Newsletter depuis ses débuts en avril 2015. Son sens des sujets, ses éditos passionnants, ses idées en conférences de rédaction et surtout sa confiance, ont été des atouts primordiaux dans notre réussite. L'équipe de *Connect&Vous*, Géraldine, Alizée, Arnaud et Stéphan, ainsi que tous les contributeurs, lui souhaitent de pleinement profiter de cette nouvelle étape.